



AN 2023
23-038

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 12 avril à vingt heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :	NOMBRE DE CONSEILLERS :	
05/04/2023	En exercice	33
	Présents	30
DATE D'AFFICHAGE :	Votants	33
05/04/2023		

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2023 AUX COOPÉRATIVES
SCOLAIRES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES POUR L'ORGANISATION
DES VOYAGES DE FIN D'ANNÉE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que la Ville soutient les écoles et leurs projets éducatifs pour apporter une qualité d'enseignement aux enfants scolarisés,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20230412-DEL23_038-D

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Affaires scolaires, Péri-scolaire et Petite Enfance réunie le 11 avril 2023,


Après avoir entendu l'exposé de Mme Marie-Christine LOZACH- PAIOLA, Adjoint au maire délégué aux Affaires scolaires, au Péri-scolaire et à la Petite Enfance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement, pour 2023, aux associations OCCE de chaque école élémentaire pour les montants suivants :

	Effectifs	Dotation Unitaire	Subvention 2023
OCCE La Fontaine	177	20 €	3 540 €
OCCE L. Pergaud (classe ULIS non comprise)	171	20 €	3 420 €
OCCE R. Astrid	306	20 €	6 120 €
OCCE P. Fort	248	20 €	4 960 €

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget communal,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement,**

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 21.04.23
Et publié le 21.04.23

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre


Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/04/2023

Application agréée E-legalite.com